

Un frontalier résidant à Berlin est-il soumis aux mêmes règles de télétravail ?

Réponse courte

Oui, les mêmes règles s'appliquent quel que soit le lieu de résidence en Allemagne. Le seuil fiscal de 19 jours et le seuil de sécurité sociale de **49 %** s'appliquent identiquement à un résident de Berlin et à un résident de Trèves. La distance géographique n'affecte pas les obligations juridiques mais soulève des questions pratiques, notamment la qualification de **frontalier** au sens strict.

Définition

Le statut de **frontalier** au sens du droit européen (règlement 883/2004) n'impose pas de condition de proximité géographique. Tout salarié résidant dans un État membre et travaillant dans un autre est soumis aux règles de coordination. La **convention fiscale germano-luxembourgeoise** ne contient pas non plus de condition de distance, contrairement à certaines anciennes conventions qui exigeaient un retour quotidien.

Conditions d'exercice

Les règles applicables à un résident de Berlin sont identiques :

Critère	Règle applicable
Seuil fiscal	19 jours/an de télétravail depuis l'Allemagne
Seuil sécurité sociale	49 % (accord-cadre) ou 25 % (régime classique)
Certificat A1	Obligatoire, délivré par le <u>CCSS</u>
Avenant télétravail	Obligatoire conformément à l'article <u>L.121-4</u>
Convention du 20 octobre 2020	Pleinement applicable

Modalités pratiques

La distance impose des adaptations pratiques :

Élément	Détail
Prévoir des périodes de présence	regroupées au Luxembourg pour limiter les déplacements
Organiser les réunions sur site	avec un calendrier anticipé
Évaluer les frais de déplacement	et leur prise en charge
Adapter le suivi managérial	à l'éloignement géographique
Anticiper les contraintes de transport	pour le respect des seuils

Pratiques et recommandations

Vérifier que l'éloignement géographique n'empêche pas le salarié de respecter ses obligations de présence. **Adapter** la politique de frais de déplacement à la distance Berlin-Luxembourg. **S'assurer** que le salarié peut participer aux événements sur site requis par le contrat. **Évaluer** la pertinence du recrutement d'un salarié très éloigné au regard des contraintes organisationnelles.

Cadre juridique

Les règles applicables reposent sur :

Référence	Objet
Convention fiscale germano-luxembourgeoise	Seuil fiscal de 19 jours
Règlement (CE) 883/2004, art. 13	Législation sociale applicable
Accord-cadre européen du 1er juillet 2023	Seuil de 49 % en sécurité sociale
Article <u>L.121-4</u>	Contenu obligatoire du contrat de travail
Convention du 20 octobre 2020 sur le télétravail	Cadre du télétravail

L'absence de condition de proximité géographique dans les textes ne doit pas occulter les difficultés pratiques. Un salarié résidant à Berlin aura des contraintes de déplacement nettement supérieures à celles d'un frontalier de Trèves, ce qui doit être anticipé.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.